

# CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

---

## AVIS PUBLIC

---

### DÉROGATION MINEURE 485, boulevard des Laurentides

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal qui aura lieu le 3 juin 2019, à la salle de l'Hôtel de ville, située au 670, rue Principale à Piedmont, des demandes de dérogations mineures à la réglementation seront entendues.

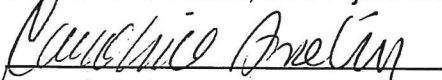
#### 485, boulevard des Laurentides

Nature : Bâtiment principal et stationnement – Empiètement de 0.2 mètre dans la marge avant secondaire et aménagement d'un stationnement représentant plus 50% de la superficie de la cour avant.

Effet : Une décision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme la l'agrandissement du bâtiment principal qui sera situé à 7.30 mètres de la ligne avant de lot alors que la réglementation prévoit qu'il est possible d'effectuer un agrandissement dans une marge afin de prolonger un mur existant de façon à ne pas devenir plus dérogatoire. De plus, une décision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme l'aménagement d'un stationnement représentant plus 50% de la superficie de la cour avant alors que la réglementation prévoit que le stationnement ne doit pas représenter plus 50% de la superficie de la cour avant.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 3 juin 2019 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) à la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont.

Donné à Piedmont, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.



Caroline Asselin  
Directrice générale et greffière